Schweizerischer Gemeindeverband | Association des Communes Suisses | Associazione dei Comuni Svizzeri | Associaziun da las Vischnancas Svizras

Département fédéral de justice
et police DFJP
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
3003 Berne

Par courriel à:
dora.bucher@sem.admin.ch
roman.bloechlinger@sem.admin.ch

Berne, le 15 août 2017

Modification de l'Ordonnance 2 sur l'asile relative au financement et de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers
Prise de position de l'ACS

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Par lettre du 26 avril 2017, vous avez soumis l'affaire citée en marge à l'Association des Communes Suisses (ACS) pour prise de position. Nous vous remercions de l'opportunité de prendre position au nom des 1'625 communes affiliées à l'ACS.

Principe

L'ACS salue tous les efforts visant à augmenter l'intégration sur le marché du travail de personnes issues du domaine de l'asile. L'intégration sur le marché du travail de ces personnes doit jouir d'une priorité élevée et exige des efforts intensifs aux trois niveaux de l'État. Il s'agit d'éviter qu'à l'avenir, l'aide sociale communale doive payer le prix pour les omissions actuelles.

En outre, avec l'adaptation de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE), la sécurité juridique est créée pour les cantons en relation avec des moyens financiers non utilisés provenant des Programmes cantonaux d'intégration (PIC).

En conséquence, l'ACS salue les deux adaptations de ces ordonnances.

Modifications de l'Ordonnance 2 sur l'asile (OA2)

Par la suppression de la taxe spéciale perçue sur le revenu provenant de l'exercice d'une activité lucrative pour les personnes issues du domaine de l'asile, les employeurs (administratifs) sont déchargés et une attractivité plus élevée est créée d'embaucher de la main-d'œuvre provenant du domaine de l'asile. L'ACS salue particulièrement cette mesure. Elle permet de mieux exploiter le potentiel du marché intérieur.

Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)

Pas d'autres remarques.

Laupenstrasse 35
Postfach
3001 Bern
Tel. 031 380 70 00
www.chgemeinden.ch
verband@chgemeinden.ch

Nous vous remercions de votre attention et de tenir compte de nos requêtes.

Veuillez recevoir, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de notre parfaite considération.

Association des Communes Suisses

Le président: Le directeur:

Hannes Germann Reto Lindegger
Conseiller aux Etats

Copie à: Union des villes suisses, Berne